Le Nord

Administration de la CROIX DU NORD, 15, rue d'Angleterre

CONDITIONS		PUBLICITÉ	
Par la Poste, Un An.	20 francs.	Annonces.	la ligne 0.50
Six Mois	10 —	Réclames.	— 0.00
Trois Mois.	5 —	Faits-divers	— 1.00
Départem. non limitrop. et Etrang. port en sus		Chroniques locale	— 2.50

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

Interpellation Lasies sur les conflits sanglants de la Haute-Loire

M. Lasies demande à interpeller sur les conflits sanglants provoqués par les inventaires des églises.

M. Dubief. — Au premier jour qui suivra le budget.

M. Lasies. — Montrez moins de dédain quand il s'agit de victimes dont le sang a coulé. (Applaudissements.) La guerre civile commence et vous ne paraissez pas vous en douter

M. Dubief nie qu'aucun fait douloureux justifie l'urgence de la discussion. Dans un village de la Haute-Loire les gendermes ont dû tirer sur la foule excitée, pour sauver le vin de l'agent des domaines, mais il n'y a eu que des blessés peu grièvement.

M. Durand, de la Haute-Loire, défend le population qui voit dans les inventaires le prélude d'une spoliation.

M. Vigouroux prétend que les catholiques veulent à tout prix des martyrs. (Tumulte)

M. Amédée Reille parle de ce qui s'est passé dans sa commune. Tant qu'on ne fit pas intervenir la force armée, il n'y eut aucun incident, mais l'arrivée de la troupe a amené des bagarres.

Ce sont des crimes dont le gouvernement portera la responsabilité.

M. Lasies. — Le ministre doit absolument éviter les provocations.

M. Dubief. — Nous avons pris les mesures pour que la loi soit respectée.

M. Grousseau. — Ah! vous voulez empêcher les conflits user la justice et éviter l'arbitrage administratif! (Applaudissements). Vos règlements d'administration publique ont violé la loi!

M. Lasies. — Je retire mon interpellation, le débat viendra à son heure.

La séance est levée à 7 h. 20.

Rien pour rien

Vous êtes-vous demandé qui est-ce qui fait tout le monde mis en mouvement pour les inventaires?

Belle question! Mais les contribuables parbleu!

C'est bien répondu.

L'ouvrier mérite son salaire, que le besogne soit honorable, juste, légale ou qu'elle soit tout le contraire. Bien mieux, partout et de tout temps, le salaire monte quand le travail est au-dessous du niveau de l'honneur, de la justice et de la légalité.

Les vilaines besognes coûtent plus cher que les beaux exploits.

Nous le regrettons vivement, mais nous ne pouvons que très incomplètement renseigner nos lecteurs sur le coût des inventaires.

Ainsi, nous ignorons ce que reçoivent les agents des domaines chaque fois qu'ils se déplacent.

Nous ignorons ce que coûte la mobilisation de troupes, de gendarmes, de commissaires de police et de sergents de ville.

Mais, sans aucun doute, tout ce mouvement entraîne des frais, et nous savons tel chef chargé d'un service d'ordre qui se présente au maire pour le signature de la pièce attestant l'accomplissement du service et qui se la vit refuser, le magistrat municipal n'ayant, au mépris des règlements et circulaires, nullement été informé de la continuation des opérations d'inventaire, et rentrant de voyage juste au moment où la besogne venait de se terminer, tout à fait à son insu.

Notre gouvernement, scrupuleux observateur de la légalité quand il s'agit des autres, la pétine avec un entrain persévérant quand elle le concerne lui-même.

Avec les agents des domaines et le service d'ordre, il y a aussi les serruriers : car les inventaires s'attaquent à la propriété d'autrui pour la transférer à l'Etat.

Rappelons la parole de M. Briand que nous citions hier en 1re page : « *Les biens des établissements.... deviennent des biens domaniaux qui font retour à la nation, et.... ne seront pas la propriété des sept personnes qui entreront dans l'association.* »

D'où la conclusion que nous ajoutions : *La foule simpliste a donc bien raison de s'opposer à l'inventaire.*

L'inventaire étant donc la prise de possession par l'Etat d'un bien qui ne lui appartient pas, rien d'étonnant dans cette intervention des serruriers.

Ces ouvriers sont donc payés, et nous avons laissé dire que dans le Nord ou tout au moins dans la région de Lille, le taux de ces vacations d'un nouveau genre était fixé par l'administration des Domaines à cent francs par église. Nous ne garantissons pas l'infaillibilité du renseignement, mais il nous a été fourni par des personnes dignes de foi qu'on a pu tromper, mais qui n'ont pas voulu nous tromper.

A supposer que ce taux de cent francs soit appliqué à chacune des églises du département, comme il y a environ sept cents églises, cela fait le joli chiffre de soixante-dix mille francs, rien que pour enfoncer des portes et forcer des serrures.

Jusqu'à présent l'expulsion des religieux et le vol de leurs biens ont coûté quelques millions que le gouvernement a payés aux liquidateurs.

Les inventaires d'église vont aussi entraîner la dépense de plusieurs millions qui entreront dans les poches des fonctionnaires et de leurs aides policiers ou serruriers : au gouvernement il appartiendra aussi de les payer.

Et ces millions seront, par le gouvernement, extraits de la bourse des contribuables gros et surtout petits — ceux-ci plus nombreux et plus à plaindre.

Que nous voilà loin des retraites ouvrières ou des secours aux vieillards et aux infirmes que de criminels loustics prétendent devoir être fournis avec l'argent des curés!

V. H.

ECHOS

NOMINATION ECCLÉSIASTIQUE

M. l'abbé Delettre, vicaire à Tourcoing (Sacré Cœur), est transféré à La Madeleine-lez-Lille.

COMMISSAIRES DE POLICE

M. Grouierd, commissaire de police à Lannion, est nommé à Fourmies, en remplacement de M. Genaille, admis à faire valoir ses droits à la retraite.

M. Favre, commisaire spécial adjoint à Jeumont, est nommé commissaire spécial à Douai.

M. Authès, commissaire spécial à Saint-Dié, est nommé à Jeumont.

M. Frambourg, inspecteur spécial de police à Jeumont, est nommé commissaire spécial adjoint à la même résidence.

RECEVEURS BURALISTES

Ont été nommés receveurs-buralistes de 1re classe :

A Haveluy, M. Vastra, conseiller municipal; à Wizernes, M. Porte, gérant de débit de tabac; à Landrecies, M. Cuvelier, ancien receveur des contributions indirectes à Grand Fort Philippe, M. Fournier, receveur d'octroi; à Douai (bameau de Frais-Marais), M. Sylvain, receveur d'octroi.

GAZETTE DU NORD

On annonce le mort :

— A LILLE, de M. Joseph Vanderkimy-en, membre du Tiers Ordre de Saint-François, ancien suisse de la paroisse du Sacré Cœur, décédé pieusement le 28 février, après une longue et douloureuse maladie, supportée avec une résignation toute chrétienne.

Homme très estimé par tous ceux qui le connaissaient, le défunt était le père d'un de nos propagateurs les plus zélés et les plus dévoués.

Les convoi et service auront lieu vendredi, à 9 h., en l'église du Sacré-Cœur.

— A COUTICHES, de Mlle Eugénie Douce, sœur de M. le curé de cette paroisse, après une maladie de plusieurs semaines supportée avec le plus édifiante résignation. Mlle Douce jouissait de l'estime respectueuse des habitants de Couticbes qui tous prennent la plus grande part à l'affligeante épreuve que le Ciel envoie à leur vénéré pasteur.

Les funérailles auront lieu vendredi, à 10 h. 1/2, et le corps sera transporté à Sin-le-Noble où la sépulture se fera dans le caveau de la famille.

Nous recommandons aux prières l'âme des défunts et offrons à leur famille nos chrétiennes condoléances.

— En l'église de Notre-Dame de Lourdes, à HAZEBROUCK, a été célébré, lundi matin, le mariage de Mlle Jeanne Averlon, fille de M. Auguste Averlon, chef de gare à Hazebrouck, avec M. Etienne Dupuich, receveur chef à la Compagnie des chemins de fer du Nord à Anizy-Pinon.

— Lundi, 26 février, a été célébré, en l'église d'HEM, le mariage de M. Louis Béghin, visiteur de pièces, avec Mlle Julie Béghin.

Les témoins du marié étaient : M. Edouard Délescluse, son oncle, et M. Jules Béghin, son frère; ceux de la mariée étaient : MM. Achille et René Béghin, ses deux frères aînés.

LES INONDATIONS

Nous signalions hier des inondations produites par une crue subite de la Rhonelle, dans l'arrondissement de Valenciennes.

Cette petite rivière n'est pas la seule qui ait débordé. Il en faut dire autant de l'Escaut, de la Sambre et de leurs affluents de droite.

Les affluents de droite de l'*Escaut* sont :

Le *torrent d'Esnes*, qui prend sa source à Bertry et passe à Haucourt, Esnes, Lesdain et Crèvecœur;

L'*Herclain*, qui prend naissance dans le bois de Clary et passe à Honnechy, Reumont, Troivilles, Quiévy, St-Aubert, Avesnes-lez-Aubert; Rieux et reçoit les « riots » de Wembaix, de Carnières et de Boussières;

La *Selle*, qui passe à Saint-Benin, le Cateau, Montay, Neuvilly, Briastre, Solesmes, Haussy, Seulzoir, Haspres, Nuyelles, Douchy;

L'*Ecaillon*, qui reçoit les ruisseaux des *Harpies* et de la *Fontaine* à gauche, et passe à Louvignies, Ghissignies, Beaudignies, Vendegies, Varchain Meugré, Monchaux;

La *Rhonelle*, qui passe à Potelle, Villereau, Orsinval, Maresches, Aulnoy;

L'*Hogneau*, qui passe à Bellignies, Gussigoies, Quiévrain, Crespin et Thivencelles, et reçoit l'*Aunelle*, qui passe à Warguies-le Grand et le-Petit, Sebourg et Blanc-Misseron;

L'*Hayne*, qui passe à Mons, Saint-Ghislain et se jette dans l'Escaut à Condé.

Ces ruisseaux, sauf le dernier, prennent leur source dans la forêt de Mormal.

Les affluents de droite de la *Sambre* sont :

La *Rivièrette*, de Landrecies;

L'*Helpe Mineure*, qui passe à Fourmies, Wignehies, Rocquigny, Etreungi, Cartigoies, Petit et Grand Fayt, Maroilles;

L'*Helpe-Majeure*, qui passe à Eppe-Sauvage, Liessies, Flaumont-Waudrechies, Avesnes, Saint-Hilaire, Dompierre, Taisnières en Thiérache;

La *Solre*, qui passe à Solrinnes, Damousies, Ferrière-la-Petite et Ferrière-la-Grande;

La *Thure*, qui passe à Barsillies;

La *Hantes*, qui passe à Bousignies.

Ces affluents de la Sambre ont leur source dans les bois du Nouvion, de Trélon et d'Hirson.

L'Escaut baigne Cambrai, Bouchain, Courches, Denain, Valenciennes, Condé, Mortagne, Antoing, Tournai.

La Sambre baigne Landrecies, Berlaimont, Pont-sur-Sambre, Boussières, Maubeuge, Assevent, Boussois, Jeumont.

Nous avons cru devoir donner cet aperçu pour faciliter la lecture des détails qui nous parviennent sur les inondations dont les arrondissements d'Avesnes et de Valenciennes sont le théâtre.

Dans l'arrondissement d'Avesnes

A Hautmont

Tous les bas-quartiers sont inondés. Le niveau de la Sambre s'est élevé d'un mètre et demi ou moins.

Les prairies voisines du chemin du halage disparaissent sous les eaux.

A Maubeuge

Dans les rues de France et de la Brasserie, toutes les caves sont remplies d'eau. Le quai de Jemmapes n'émerge de la Sambre que de 20 à 25 centimètres.

Au faubourg du Pont-Allant, le champ de tir est submergé; une nouvelle tannerie est complètement entourée d'eau. Les maisons ouvrières subissent de grands dégâts.

A la blanchisserie de M. Hauret, l'alarme a été donnée par un des enfants que l'eau atteignait dans son lit. Mme Hauret, en se levant sans lumière, tomba dans l'eau jusqu'à mi-corps. Son mari n'eut que le temps de s'enfuir en emportant les enfants et il dut traverser sa cour, transformée en lac profond d'un mètre.

La crue a augmenté dans la journée de mardi : l'eau pénétrait dans le maison par les fenêtres du rez-de-chaussée, les meubles nageaient dans l'eau.

M. Fontaine a dû également chercher refuge chez des voisins.

On signale des désastres d'inondations à *Rousies Ferrière-la-Grande, Jeumont, Recquignies.*

A Douzies

Les maisons ont été inondées presque subitement lundi soir.

A l'usine Sculfort et Fockedey, les machines sont dans l'eau. Les maisons voisines sont envahies.

Au coron du « Bel Piérard », le niveau a atteint un mètre; les habitants ont dû fuir.

A la ferme Benoit, les habitants ont été forcés de se réfugier à l'étage. Les vaches avaient de l'eau jusqu'aux genoux.

A l'usine Gobled, un gros tas de charbon qui se trouvait dans la cour, a disparu.

Au pont de la Flamenne, un mur s'est écroulé. La circulation du tramway est interrompue en cet endroit.

A Feignies

A Feignies, au lieu dit le « Moulin », une étable, où se trouvaient quatre vaches et trois veaux, appartenant à M. Cyrille Delaunois, ouvrier d'usine, a été inondée brusquement.

Le propriétaire fut réveillé par des passants. Il se jeta à l'eau pour sauver ses bestiaux, mais, saisi par le froid, il dut renoncer à son entreprise.

M. Victor Lhentier, fermier, habitant non loin de là; M. Grégoire Bressy, cabaretier, et trois consommateurs, MM. Paul Lefebvre, Vital Meurisse et Jules Damian, qui se trouvaient chez lui, se dévouèrent alors. Ils se déshabillèrent pour entrer dans l'eau et, coupant les cordes qui retenaient les animaux, réussirent à les faire sortir de l'étable.

On espère que ces animaux, qui étaient gonflés par l'eau qu'ils avaient absorbée, pourront être sauvés.

A Frasnoy

L'*Aunelle* a débordé et, sur une largeur de 30 à 40 mètres de chaque côté, a inondé les maisons qui se trouvent sur ses bords.

De graves dégâts sont signalés surtout chez M. Paul Carlier, où la cave et la maison ont été remplies d'eau. Chez M. Lamelin-Descamps, brasseur, l'eau est montée jusqu'à 70 cent. dans la cour, les écuries et la brasserie. On a pu sauver à temps les chevaux et les vaches. Un brassin a été endommagé. Plusieurs rondelles ont été entraînées. Ne pouvant plus pénétrer dans leur maison, M. et Mme Lamelin ont dû se réfugier avec leurs enfants chez des amis pour passer le reste de la nuit.

Au château de M. Motte, les dégâts ne sont pas moins considérables.

Dans la grange, les écuries, la laiterie et la maison du jardinier, l'eau est montée jusqu'à 1 m. 20. Tout le contenu de la laiterie a été abîmé. Comme chez M. Lamelin, on a pu faire sortir à temps les chevaux et les vaches, et les conduire à l'abri chez un fermier voisin. Les vannes n'ayant pu être levées, l'eau s'est répandue en torrents à travers le parc, brisant les ponts et déracinant les arbres.

Au moulin Quélipont, l'eau a fait également invasion et s'est élevée au-delà de deux mètres.

Généralement, les caves ont été inondées.

Il n'est pas possible pour le moment d'évaluer les dégâts occasionnés par cette inondation extraordinaire. Elle s'est produite presque subitement, en une demi-heure. Ce n'est qu'après une douzaine d'heures que l'eau s'est retirée des habitations.

A Hergies

D'importants dégâts ont été commis par l'inondation chez M. Blondeaux, maître de carrière. Un mur, construit l'année dernière, s'est écroulé, et le carrière est remplie d'eau à la hauteur de 7 à 8 mètres.

A Houdain

Les habitants d'une maison située « au fond des Roes » ont été forcés de fuir et de se réfugier pour le nuit chez leurs voisins mieux protégés contre l'inondation. Beaucoup de caves sont envahies par l'eau.

A Hon

On nous signale le dévouement avec lequel un boucher du village et un marchand de légumes se sont mis à la disposition de M. Jules Devos, cultivateur, pour l'aider à sauver ses bestiaux et ses chevaux menacés par l'inondation.

A VALENCIENNES

Mercredi les inondés ont travaillé à vider et à nettoyer leurs caves; mais chez certains la chose n'était pas encore possible.

Les habitants du quartier de l'avenue du Quesnoy ont été particulièrement éprouvés. Au domicile de M. Eugène Liénard, l'eau après avoir envahi la cave, a monté de 0.80 dans le maisou. M. Liénard a dû se réfugier avec sa femme et ses 10 enfants chez un voisin, M. Foucart.

Tous les habitants de l'impasse Cleuse, cour Lacheux, ont passé la nuit chez des voisins.

Au **Faubourg de Paris**, la crue de l'Escaut était bien d'un mètre environ. Deux péniches, le *Maelstrom* et le *Mépris des Jaloux*, chargées de sable bleuc, et qui était amarrées à 300 mètres du pont du moulin Gilliard, près de l'aubette d'octroi, pour décharger au chantier Archanga, ont subi des dégâts considérables.

Le patron du *Mépris des Jaloux*, Broutin, était couché dans sa cabine, quand il fut réveillé par un violent craquement. Ces piquets d'amarra, les cordes elles-mêmes, étaient brisées. Vite debout, le batelier constata que le péniche allait à la dérive, vers le pont du Moulin.

Presque au même moment le *Maelstrom* avait le même sort, et piquets et amarres brisés, était entraîné par le courant. Mais sous l'impulsion des eaux, il vint heurter brusquement le premier bateau dont tout l'arrière fut endommagé.

Réveillé à son tour, le patron du *Maelstrom* essaya, mais en vain, d'arrêter son bateau.

Les deux péniches, flanc de front, vinrent buter contre le pont. Le choc fut tel que les bâtiments firent dans les piliers de pierre, qui s'effondrèrent, une brèche de 50 centimètres.

La jeune fille de Broutin avait, en vain, essayé d'attacher, en se jetant résolument à l'eau, une amarre sur un bateau en stationnement.

Les avaries sont considérables et les travaux de dégagement des deux péniches ont été difficultueux.

A Aulnoy

Grâce à une nuit sans pluie et au vent qui a desséché quelque peu, l'inondation a continué à diminuer progressivement.

Les dégâts que nous avons signalés, hier, au moulin d'Aulnoy ont été malheureusement plus grands qu'on ne le prévoyait. Le mur qui avait été installé pour faire digue contre la rivière et protéger le jeu de balle, s'est écroulé complètement sur une longueur de 25 mètres environ, entraînant dans sa chute une partie des terres qu'il soutenait.

A la Teinturerie Lefebvre-Boulan, l'eau a complètement envahi les salles d'apprêt et la salle de rinçage. Le foyer du générateur a été également inondé, et il est heureux que l'on avait, à cause des jours gras, éteint les feux le veille au soir, sinon de graves dégâts eussent pu se produire.

Les ouvriers qui devaient travailler mardi matin ont dû chômer, mais grâce à la baisse des eaux, tout a pu être remis en état dès hier, et le travail repris au complet ce matin.

A Trith-Maing

L'Escaut a débordé sur le territoire de ces communes et il y a eu un assez grand nombre de maisons inondées.

Les pompiers ont travaillé au sauvetage.

A Bruay-sur-Escaut

Le vieil Escaut a débordé à deux endroits différents et a inondé cinq kilomètres sur la rive gauche.

Jamais pareil fait ne s'est produit, la ligne de dessèchement du marais, cours d'eau si tranquille d'habitude a débordé également par suite de l'afflux des eaux venant du canal de l'Escaut.

A Saint-Vaast-la-Vallee

L'usine Lucq a été envahie par l'inondation de l'Hogneau : dans les chantiers et dans la salle des machines l'eau atteignait 1 m. 50 de hauteur.

Les outils des ouvriers ont été dispersés, roulés dans le boue, d'énormes blocs de pierre ont été renversés, le carrière est inondée. Les 150 ouvriers marbriers ont dû interrompre leur travail. De plus, tout le bois que des scieurs de long avaient travaillé depuis trois semaines dans le parc, a été emporté par le torrent. On évalue les dégâts à 25.000 francs.

Les maisons situées le long du ruisseau, l'église elle-même, ont été envahies par les eaux; des poules et des lapins ont péri en grand nombre.

Dans une ferme, une meule de paille a été transportée d'un bout de la cour à l'autre.

A SOLESMES

Une pluie diluvienne n'a cessé de tomber dans la journée de lundi, aussi mardi matin le Béart et le Selle ont débordé, les champs et même les maisons furent inondés.

Université catholique

FACULTÉ DE DROIT

Section des Sciences sociales et politiques

Jeudi 1er mars 1906, à 4 heures. — M. Selosse. — Questions actuelles de droit international : *Le Maroc, la guerre russo-japonaise.*

ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

Conférences pour Jeunes Filles *rue de l'Orphéon, 20*

Jeudi 1er mars. — Conférence par M. le chanoine Chollet. — Modes religieuses et historiques : *Le Monachisme et les moines.*

Les Inventaires DES, BIENS D'EGLISE

COMITÉ CATHOLIQUE DU NORD

SOUSCRIPTION pour les Victimes de la Résistance

NEUVIÈME LISTE

Un Tourquennois, Rien ne saura enlever la foi des Tourquennois, 5 fr. — Abbé A. D., à Cambrai, 3 fr. — Anonyme, 5 fr. — Anonyme, 0,50 — Bouillet Jules, 10 fr. — Anonyme, 10 fr. — François Vandeckerkove, à Lys-lez-Lannoy, 2 fr — Abbé A. Verceuysse, Bailleul, 5 fr. — Anonyme, Douai, 5 fr. — Grand orgue de Ste-Catherine, 2 fr. — Anonyme, 2 fr. — Anonyme, 20 fr. — Mme J. B. C., 10 fr. — Douze chrétiens sous le même toit à Tourcoing, 2 fr — Produit de quêtes à la sortie de la messe dimanche, 22 fr. 60. — Les défenseurs de l'église du Sacré-Cœur, 175 fr.

On reçoit les souscriptions à la *Croix du Nord*, 15, rue d'Angleterre; à la *Dépêche*, rue Nationale, 77, et chez M. Louis Desrousseaux, 58, rue d'Angleterre.

UN DÉCRET

Investissant les commissaires de police des pouvoirs des commissaires spéciaux

Par un décret, pris mardi, en Conseil des Ministres, les commissaires de police sont investis des pouvoirs des commissaires spéciaux pour ce qui a trait aux inventaires des biens d'église. En conséquence les commissaires urbains pourront intervenir là où ils seront requis dans les localités situées en dehors de la ville où ils exercent normalement leurs fonctions.

Ce décret a été signifié télégraphiquement à tous les commissaires dans l'après-midi de mercredi, par le ministère de l'Intérieur.

POURQUOI LES PERCEPTEURS?

— Pourquoi MM. les Curés ferment-ils la porte de leurs églises devant les percepteurs qui prétendent y faire l'inventaire?

— Parce que la loi du 9 décembre 1905 désigne uniquement pour faire ces inventaires « les agents des Domaines » (lire l'article 3) et personne d'autre.

— Mais l'administration donne aux percepteurs des délégations, les commissionnant provisoirement comme agents des Domaines.

— C'est absolument comme si, voulant manger du poulet le vendredi, vous disiez : « Poulet, je te baptise carpe et je te mange ».

Appeler a carpe a votre poulet ne vous empêcherait pas de violer la loi de l'Eglise prescrivant l'abstinence.

De même, le préfet a beau baptiser « agents des domaines » tous les percepteurs du Nord, il n'en viole pas moins l'article 3 de le *loi* du 9 décembre 1905.

M. L'ABBÉ WATTEL devant la Cour d'appel de Douai

LE JUGEMENT

La Cour d'appel a rendu mercredi son jugement dans l'affaire de M. l'abbé Wattel; elle a porté de 100 à 200 francs l'amende infligée au vicaire de l'église Sainte-Catherine, mais sans y ajouter une peine de prison, comme l'avait réclamé le ministère public.

La condamnation de M. André de la Gorce

Parmi les défenseurs de l'église Saint-Thomas-d'Aquin, à Paris, poursuivis en correctionnelle, nous avons signalé M. André de la Gorce, maître de conférences à l'Université catholique de Lille, fils de M. Pierre de la Gorce, et l'un des compagnons du général Récamier, qui était défendu par Me Toussaint.

M. André de la Gorce, qui s'était été engagé dans la mêlée que pendant les trois ou quatre premières minutes et qui avait été arrêté « à tout hasard » une demi-heure après que tout était terminé, a été cependant condamné à quatre mois de prison sans sursis par les étranges magistrats qui composent la huitième chambre et dont le manque de sang froid et la partialité ont provoqué l'indignation publique.

M. André de la Gorce est un ancien et brillant élève de notre Université catholique de Lille; il est le fils de l'éminent historien du second Empire, ancien substitut à Saint-Omer, démissionnaire lors de l'exécution des décrets, et le petit fils de M. Delelis, ancien maire de Dunkerque, décédé député du Nord, élu en 1885, à une énorme majorité, contre M. Trystram père.

Tous les amis de la famille de la Gorce seront unanimes à adresser leurs plus chaudes félicitations au vaillant jeune homme, condamné dans des conditions qui n'honorent pas la magistrature.

A LILLE

Dans la cave du poste central. -- Le bouteselle. -- Un état nominatif.

Les agents de police, dont le service se terminait hier soir, mercredi, à 8 h., ont été, avant leur départ, rassemblés dans la cave du poste central où leur fut faite une communication importante.

Ils doivent se trouver ce matin à 5 heures dans leurs postes respectifs.

***

A 4 h. 1/2, réveil à la caserne de gendarmerie de Lille. A 5 h. 1/2, tout le monde sera à cheval.

***

Les sergents-majors du 43e, sur l'ordre du colonel, ont dû fournir mercredi avant 5 h. 1/2 du soir, l'état nominatif des hommes de leur compagnie exerçant, ou ayant exercé, les professions de : tourneur, serrurier ou ouvrier en fer.

***

L'inventaire de l'église du Sacré-Cœur, à Lille, n'a pas encore été fait.

A ROUBAIX

Autre observation sur la lettre de M. l'abbé T. S. dans le *Journal de Roubaix* :

M. l'abbé T. S. nous dit que les agents des domaines sont « dans leur droit ». S'ils sont dans leur *droit*, nous avons le *devoir* de les recevoir. Ce n'est point là l'appréciation des évêques, qui ordonnent aux prêtres de protester.

Mais examinons la question plus à fond, et prouvons que les agents des domaines ne peuvent se couvrir de personne, et qu'ils posent un acte injuste et sacrilège.

Nous en sommes venu à supprimer toutes les responsabilités en les rejetant sur un être fictif, être de raison, purement idéal, qui n'existe nulle part et qui s'appelle l'Etat ou le suffrage universel. C'est un des principes les plus dangereux que l'on puisse concevoir.

En effet, cet être est insaisissable et s'évanouit dès qu'on veut lui demander ses comptes

M. Loubet signe tout et se lève les mains en disant : Ce n'est pas moi, c'est la volonté nationale. Allez chercher la volonté nationale pour lui demander compensation des injustices commises.

Les députés votent les lois les plus iniques, les ministres les exécutent. Le Cabinet tombe, la Chambre se renouvelle. Et chacun de s'écrier si on le presse : Ce n'est pas moi, c'est la Chambre, c'est le Ministère.

A ce compte, nous n'avons plus aucun recours, quelles que soient les horreurs qui se commettent. C'est la vieille erreur philosophique qui s'appelait le *Nominalisme*. Un nom creux; pas d'individus concrets en dessous.

Mais les choses ne vont point ainsi.

L'Etat, qui est un être collectif, se détermine par des individus réels qui exercent les fonctions dans les différentes branches et sont les agents responsables, visibles et saisissables.

La responsabilité du pouvoir exécutif tombe sur les ministres et les préfets qui s'appellent Messieurs un tel et un tel.

Dans la justice, les responsables sont les juges, et non pas le code qui n'est qu'un bloc de papier.

Et pour en arriver à notre sujet, il en est de même dans les domaines.

Le domaine de la France appartient à tous les citoyens, à un ouvrier, aussi bien qu'à un millionnaire. Mais vous ne pouvez vous attaquer à cette masse, s'il se commet une malversation.

Aussi, y a-t-il des fonctionnaires pour la gestion des domaines. Ce sont les intendants, les délégués du peuple, chargés par office de conserver son patrimoine. Les agents des domaines, payés à cet effet, sont les *titulaires* du domaine de l'Etat.

Dans cet ordre de choses, ils ne sont point des subordonnés, mais des individus réels, concrets, responsables. Il ne peuvent dire : Ce n'est pas moi, j'ai agi par ordre.

Tout ce qui est vente, achat, augmentation ou diminution du domaine se produit par eux.

Il suit de là, que si l'un ou l'autre gère ce domaine avec des procédés injustes, l'injustice retombe sur lui et on ne peut l'innocenter. L'agent des domaines est donc responsable. C'est ce qu'il fallait d'abord établir.

Mais y a-t-il injustice réelle dans les inventaires que l'on fait actuellement.

Nous répondons que oui, et nous allons le montrer.

On comprendrait des inventaires conservatoires consentis par l'Eglise qui met ses biens sous la protection de l'Etat, comme cela est arrivé plus d'une fois sous le régime des Concordats.

Mais ici il n'y a plus de concordats, et de plus l'Eglise se refuse à ces inventaires.

A quel titre donc ces messieurs viennent-ils cataloguer les biens que nous possédons?

C'est comme si mon voisin venait cataloguer les meubles de ma maison, sans prétexte d'empêcher que j'en abuse.

Puis, quel peut être le but de cet inventaire? Ce n'est pas la conservation. L'Eglise n'est pas mineure vis-à-vis de l'Etat, et elle a droit de veiller elle-même sur ses propres biens, sous le régime du droit commun.

Le but de l'inventaire ne peut être que de savoir ce que possède l'Eglise. Et à un moment donné telle statue, tel tableau, tel objet d'art, telle rente tentera l'Etat. Il voudra l'accaparer.

Serrons de plus près la question. Grâce à qui pourra-t-il se renseigner et trouver ces objets? Grâce à ces messieurs qui ont fait l'inventaire, décrit et napprécié les objets, signé et authentiqué le pièce comme un acte public qui reste dans les archives de l'Etat.

Dites alors que celui qui confectionne un tel acte n'empiète point sur le bien d'autrui et ne participe pas directement à un vol en procurant les moyens de l'exécuter. C'est le cas des agents des Domaines.

Ajoutons que ces messieurs, s'ils sont chrétiens, ne devraient pas oublier que les biens sur lesquels ils opèrent sont des biens ecclésiastiques.

Ils ne sont chargés que du domaine civil. Ils accaparent donc injustement des biens étrangers et sacrés pour les mettre sous le coupe de l'Etat.

Or le Concile de Trente frappe d'excommunication tous ceux qui coopèrent à l'aliénation des biens de l'Eglise.

Résumons : Les agents des domaines ne sont pas dans leur droit et ne peuvent se réfugier sous des ordres supérieurs; car le domaine se concrétise en eux.

Comme leurs actes ont une valeur juridique aux yeux de l'Etat ils font passer le domaine de l'Eglise dans celui de l'Etat.

C'est ce que nos Evêques ont constaté et leurs anathèmes n'ont rien d'exagéré.

Abbé J. C.

***

Roubaix, 28 février.

Monsieur le directeur de la *Croix du Nord*;

C'est avec plaisir que vos lecteurs ont vu dans la *Croix* une réponse à la lettre de M. l'abbé T. S., publiée dans le *Journal de Roubaix*.

J'ai eu beau fouiller l'Almanach catholique, je n'y trouve aucun prêtre dont le nom commence par un S. D'où sort donc ce douzième trouble-jour pour la peau des agents du gouvernement? Ces Messieurs agissent comme ils l'entendent et je ne me crois pas permis de les excuser ou de les blâmer; cependant je me permettrai de faire observer à M. l'abbé T. S. que plusieurs fonctionnaires ont jugé qu'en conscience ils ne pouvaient donner leur concours et ont préféré briser leur carrière plutôt que d'instrumenter.

D'ailleurs, de quelle autorité se recommande l'abbé T. S. pour dicter ses avis aux pensionnaires?

Croit-il donc que nous n'avons pas entendu et compris — peut-être avec un serrement de cœur pour certains — les recommandations données par nos vénérés doyens et curés, ou n'assistait-il pas, dimanche, à l'une des messes de sa paroisse. Ce serait son excuse.

Personne encore n'a fait remarquer la délicatesse extrême avec laquelle la préfecture agit — suivant les recommandations ministérielles — à l'égard de Mgr l'Archevêque et du clergé de Roubaix.

Monseigneur a donné des instructions *très libérales* en ordonnant de laisser les églises ouvertes aux heures habituelles et de les fermer aux heures réglementaires. L'autorité n'avait qu'à s'informer pour savoir que nos églises décanales sont ouvertes de cinq heures du matin à sept heures du soir, sauf de midi à 2 heures parce que c'est l'heure exacte du repas principal de tous les Roubaisiens, des doyens comme des autres.

Or, c'est justement cette heure précise que que MM. nos vénérables Doyens octogénaires et MM. les respectables présidents des conseils de Fabrique sont « priés » de venir assister aux opérations préliminaires de la confiscation de leurs églises et du mobilier qu'elles renferment.

N'est-ce pas une grossière inconvenance, une indécente moquerie à l'adresse de Mgr l'Archevêque et de nos chers Doyens? Ah! Monseigneur, vous donnez des instructions pour que les églises de Saint-Martin et de Notre-Dame restent ouvertes pendant douze heures par jour; vous, MM. les Curés, vous ne les tenez fermées que le temps du dîner et de tire votre bréviaire; c'est à ce moment, MM. les Marguilliers que vous vous retrouvez en famille; c'est l'heure à laquelle toutes les nefs sont fermées et tous les ouvriers libres de leur temps.

Eh bien! c'est justement cette heure-là que nous choisissons afin de n'être pas des enfonceurs de portes ouvertes, pour montrer à l'Archevêque comment nous répondons à sa modération, afin d'avoir toute la population ouvrière excitée pour ou contre nous comme spectatrice de notre œuvre, afin de vous montrer à tous, catholiques-batailleurs ou tranquilles, que nous nous f...ichons de vous, que vous êtes des parias avec qui nous agissons sans la moindre gêne, et si, grâce à vos manœuvres, il y a du grabuge, tant mieux? nous ferons encore croire que c'est vous, — le lapin — qui avez commencé!

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de mes sentiments distingués.

Un Laïc.

A NEUVILLE-EN-FERRAIN

M. Rabier, *percepteur* à Hallum, est chargé de procéder aujourd'hui jeudi, à l'inventaire de l'église de Neuville. Il a écrit à M. Phelempin, maire pour lui demander son concours. M. le Maire a refusé très catégoriquement de prêter la main à semblable besogne.

A DUNKERQUE

A Saint-Jean-Baptiste

Tout le monde s'attendait hier à l'inventaire de l'église St Eloi. C'est l'église St Jean-Baptiste qui fut choisie, à midi et demi seulement.

Vers une heure, un bataillon du 110e et l'artillerie à pied barrent la rue de la Panne des deux côtés. Une quinzaine de gendarmes à cheval se tiennent devant l'espace laissé libre par les barrages.

La foule est énorme. Les deux cloches de l'église sonnent à toute volée.

M. Brissac, sous-préfet, dirige le service d'ordre.

Tous les commissaires de la ville sont présents. 24 agents sont massés sur le trottoir, 12 autres se tiennent aux barrages.

***

A 1 h. 10, un tambour du 110e s'avance devant le portail de l'église et, sur l'ordre du sous-préfet, exécute les roulements. M. Louisset, commissaire central, fait les trois sommations qui restent sans réponse.

Un fiacre qui a été requis place de la Gare, s'arrête devant l'église; trois ouvriers en descendent.

Armés de marteaux et de leviers, ils frappent sur le grand'porte à coups redoublés : Il leur faut vingt-cinq minutes pour démolir les deux panneaux de bas et.... apercevoir une barricade de chaises, bancs enchavétrés et liés avec des fils de fer. Les opérateurs et les agents travaillent à démolir la barricade pendant un gros quart d'heure.

***

A 2 h. 15, le sous-préfet entre dans l'église, se découvre et se trouve en présence des membres du Conseil de Fabrique.

M. d'Arras, au nom du président du Conseil de fabrique, déclare renouveler sa protestation de l'autre jour. « Je rappelle, dit-